

# Les musiques traditionnelles

Le CMAD de Quimper comprend un département de musiques traditionnelles offrant un apprentissage global de la musique bretonne et des musiques traditionnelles (écossaise, irlandaise...)

L'enseignement instrumental (bombarde, cornemuse écossaise, biniou, harpe celtique et flûte traversière en bois) y est complété par des cours de :

- danse, chant, chant dans la danse,
- écoute et visionnage (découverte de la musique bretonne),
- formation musicale.

Ces enseignements complémentaires visent une sensibilisation globale à la musique bretonne, indispensable à l'acquisition de l'autonomie du futur musicien. Si l'apprentissage oral est incontournable pour la compréhension de cette musique, l'utilisation de l'écrit est également nécessaire pour communiquer avec les musiciens d'autres cultures et pour travailler en ensemble.

## Cursus d'études musicales en musiques traditionnelles

Dans le cadre du **cursus d'études musicales constitué de trois cycles**, il est demandé aux élèves en musiques traditionnelles :

- en 1er cycle : de suivre des cours de sensibilisation pour les plus jeunes, de formation musicale et/ou de chant dans la danse,
- en 2e cycle : de suivre des cours de chant dans la danse et/ou des séances d'écoute et visionnage,
- en 3e cycle : de suivre des séances d'écoute et visionnage, et les diverses journées de stage.

Les cours de danse et de chant, consistent en 10 séances de deux heures chacune ; 8 séances d'une heure trente pour « écoute et visionnage ».

## Cycle spécialisé musiques traditionnelles

Le CMAD propose un cycle d'enseignement spécialisé destiné à des musiciens confirmés désireux d'approfondir leurs compétences musicales, théoriques et culturelles dans le domaine des musiques traditionnelles.

Cette formation diplômante vise à l'obtention du DEM (Diplôme d'études musicales) sur un cycle d'études de 3 ans maximum. L'admission dans ce cycle se fait en mai-juin (dossier d'inscription + audition) pour la rentrée suivante.

## Parcours conventionné bagadou

Dans le cadre d'un partenariat conventionné avec Sonerien Penn Ar Bed (ex-BAS) et War'l Leur 29, il est possible, sous certaines conditions, aux adhérents de ces fédérations de s'inscrire au CMAD par le biais de leur bagad à des conditions préférentielles.

## Stages et formations complémentaires - hors cursus

En dehors du cursus d'études musicales, le département de musiques traditionnelles du CMAd propose une offre de stages, de formations complémentaires, de masterclasses, de séances de chant, danse, transcription et écoute, accessibles aux musiciens amateurs.

Cette offre de stages fait l'objet d'un dépliant spécifique édité chaque année et est annoncée dans la rubrique Actualités du site.

[Télécharger le dépliant 2017-2018 du département de musiques traditionnelles.](#)

[cmad.quimper.bzh/1/935-cultures-traditionnelles.htm](http://cmad.quimper.bzh/1/935-cultures-traditionnelles.htm)